Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 056-215600875-20260507-20260402-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE L'ILE-AUX-MOINES
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2026

Délibération n°2026-04-02

L'an deux mille vingt-six, le 7 mai 2026 à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de l'Ile-aux-Moines se sont réunis à la mairie sur la convocation du 30 avril 2026 qui leur a été adressée par Monsieur Christophe TATTEVIN, Maire.

Membres en exercice : 15 **Présents : 14** **Votants : 14** **Pouvoirs :1** **Suffrages exprimés : 15**

Présents :

Christophe TATTEVIN, Anne-Luce LE MAUFF, Simon TOURNADRE, Armelle DESMAREST, Hubert O'NEILL, Christophe LE MENÉ, Christine LE MASNE, Marc LÉCULLÉE, Marine MONTORIOL, Nolwenn LE GUILLY, Jean-Marie ROBERT, Catherine LE ROUX, Olivier CARIO, Dominique BEAUFRAND.

Absents ayant donné pouvoir :

Isabelle GAUCHER MOREL a donné pouvoir à Olivier CARIO

Secrétaire de séance : Marc LÉCULLÉE

Création d'un emploi permanent

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. Monsieur le Maire indique qu'il est indispensable de créer un emploi permanent pour renforcer l'équipe technique et pour anticiper un prochain départ à la retraite. Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget.

VU le code général de la fonction publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2026-01-10 du 5 mars 2026 relative à l'adoption du budget principal ;

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent afin de renforcer l'équipe technique ;

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée, et à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 056-215600875-20260507-20260402-DE

Le conseil municipal décide :

DE CRÉER un emploi permanent d'agent technique à temps complet pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent responsable de la maintenance des bâtiments à compter du 12/05/2026 et que cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade d'agent de maitrise, agent de maitrise principal

DE MODIFIER le tableau des effectifs.

Ile-aux-Moines, le 11/05/2026
Le Maire ;
Christophe TATTEVIN.

Le secrétaire de séance
Marc LÉCULLÉE

MAIRIE DE L'ILE-AUX-MOINES (Morbihan)

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'État et publication le 12/05/2026
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.